

Les Champs des Possibles expliqués aux amapiens et amapiennes



Né sous l'impulsion du Réseau des AMAP d'Ile de France en 2009 pour répondre à la demande croissante des amapien.ne.s, et faciliter l'installation agricole de personnes non issues du milieu agricole, Les Champs des Possibles porte un dispositif **d'espace-test agricole**, également appelé « **couveuse agricole** ».

Une couveuse agricole, késako ?

La couveuse permet à des personnes de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, pendant 1 à 3 ans et dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque. L'objectif est d'évaluer le projet et soi-même dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet d'installation.

Concrètement, Les Champs des Possibles met à disposition des personnes en test des moyens de production, un cadre légal d'exercice de l'activité et un accompagnement renforcé.

1. **Moyens de production** : foncier, matériel agricole, installations techniques, cheptel d'animaux, etc. pour mettre en œuvre leur projet en limitant les investissements personnels au stade du test :
2. **Cadre légal**
 - **L'hébergement** économique, social, juridique et fiscal de l'activité par la couveuse, qui détient le numéro de SIRET commun à tous.
 - **Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)**, statut créé par la loi pour l'initiative économique de 2003, est différent d'un contrat de travail, mais permet d'être assimilé salarié auprès de la mutualité sociale agricole (MSA). Le statut de demandeur d'emploi est conservé ainsi que les indemnités chômage tant que l'activité ne dégage pas suffisamment

de résultat pour se rémunérer. Une fois la rémunération possible via le CAPE, les droits au chômage se rechargent.

3. **Un accompagnement renforcé** sur les aspects techniques, entrepreneuriaux (comptabilité, gestion, commercialisation, etc.), sur le parcours à l'installation ainsi que l'ouverture à un réseau professionnel ainsi qu'à différents réseaux de commercialisation (Amap, magasins bio, etc.).

Les personnes en test d'activité versent une contribution au coût de leur accompagnement à raison de 10% de leur Chiffre d'Affaire à la couveuse.

Que signifie l'expression « être en test d'activité » ?

La personne en test d'activité, souvent appelée le ou la « couvé.e » n'est ni salariée si stagiaire mais pleinement **entrepreneure**. Tout en étant accompagné.e pour ce faire, le.la « **paysan.ne en test** » est ainsi responsable de la génération



de son chiffre d'affaire et du paiement des charges liées à son activité. Le résultat économique de son activité lui appartient et il.elle peut choisir de se rétribuer au travers du contrat CAPE.

Deux parcours sont possibles :

- en **immersion** dans une ferme d'accueil
- en **autonomie** sur des terres louées par la couveuse ou mises à disposition

Dans tous les cas, les paysan.ne.s en test bénéficient d'un tutorat par un.e agriculteur.rice en activité ou retraité.e, qui transmet ses savoir-faire, partage son réseau professionnel, et est un soutien jusqu'au projet d'installation.

Pourquoi tester son activité quand on est porteur de projet ?

Les freins à l'installation dans le monde agricole sont nombreux, d'autant plus pour les porteurs et porteuses de projet non issu.e.s du monde agricole, qui représentent désormais plus d'une installation sur trois, et qui sont souvent en reconversion professionnelle. Le test d'activité permet ainsi de compléter une formation surtout théorique (de type BPREA – Brevet professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) via l'acquisition des **savoir-faire pratiques** nécessaires à la maîtrise du métier.

En **expérimentant toutes les dimensions** d'un projet agricole : techniques, commerciales, entrepreneuriales, les paysan.ne.s en test **sécurisent** leur parcours d'installation. Ils sont en mesure de rassurer leurs interlocuteurs (banques, SAFER, administration, etc.) sur la viabilité et la pérennité du projet d'entreprise, en valorisant les résultats économiques réels du test d'activité. Le test d'activité permet également de tester **sa capacité** physique et psychique à exercer le métier d'agriculteur, et

l'adéquation avec la vie familiale. Le principe de **réversibilité** du test d'activité permet aux personnes de ne pas prendre de risques financiers dans une installation trop rapide notamment et de revenir en arrière s'ils décident que finalement le métier testé ne leur convient pas.

Combien de personnes se testent en Ile de France ?

Les *Champs des Possibles* compte, début 2019, **10 sites** de test d'activité répartis dans 3 départements d'Ile de France (Essonne, Seine et Marne, Yvelines). 13 paysan.ne.s en test s'essaient aux activités de maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, polyculture, fabrication de pain paysan, élevage ovin, caprin et de volailles.

Qui accompagne les personnes en test d'activité ?

L'accompagnement et la gestion du dispositif reposent sur une équipe de 6 salariés (dont une apprentie) : comptabilité, gestion, accompagnement, développement de partenariat et coordination. Les paysan.ne.s en test bénéficient d'un accompagnement rapproché de la part d'une accompagnatrice qui est également une personne ressource pour les groupes AMAP en lien avec des paysan.ne.s en test (cf contact à la fin du document).



Par ailleurs, les personnes en test d'activité sont également suivies par des animateurs-conseillers au sein du Pôle régional ABiosol dont Les Champs des Possibles fait partie avec l'association Terre de Liens, le Groupement d'agriculteurs biologiques et le réseau AMAP Ile de France, qui organisent des formations et

temps d'échanges pour faciliter la période d'installation.

Quel devenir après un test d'activité ?

29 paysan.ne.s en test sont sortis du dispositif en 2018 :

- **80%** d'entre eux sont d'ores et déjà installés ou en cours d'installation (très majoritairement en Ile de France)
- Les 20% restant ont choisi de réorienter ou remettre à plus tard leur projet d'installation, notamment vers du salariat agricole.

Une partie des personnes installées après un test d'activité accueillent désormais des entrepreneurs à l'essai sur leur ferme !

Est-ce que les couveuses agricoles existent ailleurs qu'en Ile de France ?

Pionnière lors de sa création en 2009, l'expérience des Champs des Possibles a fait des émules. Les « espaces-test agricoles » sont désormais présents dans toutes les régions françaises et se développent également dans les autres pays européens. Plusieurs centaines de candidat-e-s à l'installation mobilisent désormais chaque année le test d'activité pour conforter leur projet d'installation. Le Réseau National des Espaces-Test (RENETA) anime cette dynamique à l'échelle nationale.



Une Coopérative d'Activités et d'entrepreneurs

Auparavant association Loi 1901, Les Champs des Possibles est devenue en 2016 une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), s'engageant ainsi dans un modèle entrepreneurial plus en phase avec son objet. Un nombre croissant de sociétaires privés et publics sont ainsi invités à conforter les fonds propres de la structure afin d'asseoir solidement son développement et accroître sa capacité à investir.

Concrètement, une CAE permet à des entrepreneurs de développer leur activité économique individuelle dans un cadre coopératif, en mutualisant certains services (comptabilité, gestion, formation, accompagnement...). Ils bénéficient du statut de salarié avec ses avantages (couverture sociale, retraite, cotisation chômage...) tout en conservant leur autonomie dans le développement de l'activité économique.

Ainsi, les paysan.ne.s en test ont la possibilité, après 1 à 3 ans de test d'activité, de développer leur activité de façon pérenne au sein de la coopérative.

Quelles sont les perspectives de la coopérative ?

La nouvelle activité d'élevage ovin lait sera accueillie en fin d'année 2019 ou début 2020. Au-delà de l'hébergement d'activités agricoles, Les Champs des Possibles se dirige vers l'accueil d'activités de transformation et artisanat alimentaire (boulangerie, brasserie, conserverie...) et de consultance et formation dans les domaines agricole et rural.

Par ailleurs, les sites sur lesquels la coopérative investit sont en plein développement : construction d'un bâtiment multi-fonctionnel à sur la ferme de Toussacq à Villenaux La Petite

(sud 77) et la ferme du Pas de Côté à Saulx Les Chartreux (91).

Qu'est-ce que ça change d'être en AMAP avec un couvé ?

- Les valeurs du partenariat AMAP restent inchangées.
- Les amapien.ne.s en partenariat avec Les Champs des Possibles sont un soutien indispensable au bon déroulé du test d'activité de l'entrepreneur à l'essai. C'est un engagement très fort permettant l'installation de nouveaux paysans.

« Les Champs des Possibles donnent du sens aux AMAP, ça prouve que ce modèle peut s'étendre, qu'il est viable. Quand il y a eu un changement brutal d'un maraîcher, la contractualisation avec la coopérative a rassuré les amapiens »

AMAP Le Temps des Légumes

- Concrètement, si le groupe assume de prendre un risque supplémentaire en choisissant de donner sa chance à quelqu'un qui débute, un accompagnement est proposé, et par les Champs des Possibles – qui pourra participer aux moments phares de la constitution du partenariat – et par le paysan « tuteur », le tout afin de faciliter le bon déroulement du partenariat.
- Le groupe en AMAP pourra choisir de soutenir le paysan dans sa période post-test et dans son installation agricole (recherche de foncier, ancrage local, soutien face aux collectivités...), si celui-ci poursuit dans la voie entreprise et si les distances géographiques entre le groupe en AMAP et le lieu d'installation le permettent.
- En revanche, si le contrat permet de garantir le respect des engagements sur la saison, la réversibilité inhérente au

dispositif de test suppose la possibilité pour le paysan en test de mettre fin à son test au terme de la période d'engagement avec le groupe. La poursuite du partenariat dans le temps n'est donc pas garantie.

- Il est demandé au groupe en AMAP de nommer un « référent Les Champs des Possibles » qui pourra faire le lien avec la couveuse.

Comment les groupes AMAP peuvent-ils s'impliquer au sein des Champs des Possibles ?

Les groupes AMAP peuvent, s'ils le souhaitent, participer à la vie de la coopérative, participer à l'inter-AMAP annuelle organisée par Les Champs des Possibles et le réseau AMAP Ile de France, en prenant des parts dans la SCIC, en assistant aux assemblées générales, et en s'impliquant dans des missions spécifiques pour appuyer le développement de la coopérative.

Des titres participatifs permettant d'épargner de façon solidaire vont être émis dans le courant de l'année 2019 pour participer au financement des investissements de la coopérative.

Si vous avez besoin de précisions et clarifications sur le test d'activité, sur l'implication des groupes AMAP au sein de la coopérative Les Champs des Possibles, etc., n'hésitez pas à contacter Maëla : maela@leschampsdespossibles.fr